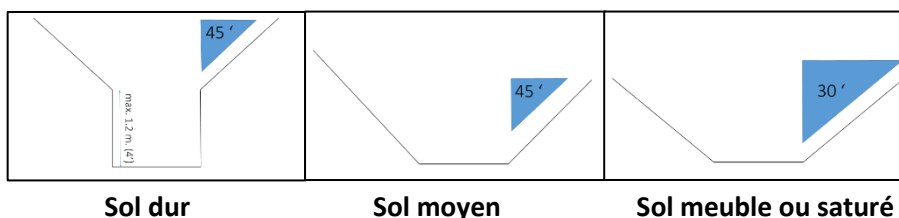


Creusement et travail en tranchée et excavation

- pour opérateurs, travailleurs, entrepreneurs et inspecteurs -

FORMATION EN LIGNE

Objectif de cette formation : Votre SÉCURITÉ et celle des autres.



Selon la CNESST, il est primordial que tous les travailleurs, qui ont à travailler en tranchées ou en excavations sur des structures municipales, ou sur des réseaux, suivent une formation sur les dangers associés aux travaux de creusement de tranchées et d'excavations, et sur les mesures de contrôle correspondantes. L'effondrement du sol sur le travailleur ne pardonne pas.

L'objectif de cette formation est la santé et la sécurité des travailleurs et du public lors de creusement et de travaux en tranchées ou en excavations, par des méthodes règlementées et documentées.

Cette formation s'adresse aux travailleurs sur chantier, aux opérateurs et aux inspecteurs de travaux.

Cette formation inclut les éléments suivants :

- Identification et définition des tranchées et excavations ;
- L'obligation de faire une analyse de risques avant de débuter un travail, utilisation de la liste de vérification ;
- Comment obtenir les coordonnées de localisation ;
- Savoir reconnaître et classer les types de sol ;
- Utilisation et inspection des dispositifs pertinents de contrôle des affaissements/effondrements (caisson de tranchée, étaie et pente) ;
- Autres méthodes de prévention des affaissements, y compris la disposition des matériaux, des déblais et de l'équipement ;
- Dangers atmosphériques potentiels et mesures de contrôle correspondantes ;
- Contrôle de l'eau / du drainage ;
- Comment travailler autour des installations de services publics exposées (gaz, lignes d'alimentation électrique souterraines, etc.) ;
- Protection des installations de services publics existantes ;
- Les mesures d'urgence ;
- L'importance de faire une analyse de risques avant de commencer un travail ;
- Une fiche technique du plan de sauvetage et des mesures d'urgence
 - en situation de fuite de gaz
 - en cas de blessure à un employé
 - la trousse de secours
- Un test écrit de compréhension.

Une formation EN LIGNE de 3 heures, communiquée par un formateur agréé.

Creusement et travail en tranchée et excavation

- pour opérateurs, travailleurs, entrepreneurs et inspecteurs –

Plan de cours mis à jour : Mai 2024

durée de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • 3 heures approx. : volet EN LIGNE en direct animé par un formateur agréé • pour gestionnaires, chargés de projets, opérateurs, travailleurs, agents de prévention, intervenants spécialisés, inspecteurs et signaleur de chantier.
nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> • 2 à 10 participants maximum / session
où	<ul style="list-style-type: none"> • Se fait d'un poste de travail, dans un environnement favorisant l'apprentissage.
quand	<ul style="list-style-type: none"> • Du lundi au samedi, selon la convenance.
coût	<ul style="list-style-type: none"> • 1350 \$ / session + 55 \$ par participant – matériel pédagogique inclus
pré-requis nécessaire	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir que sur tous les chantiers de construction, l'attestation ASP Construction est requise et obligatoire.
objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler de façon sécuritaire durant les travaux de creusement, en tranchées ou en excavations. • Apprendre les normes de travail de la CNESST, de l'ASP Construction ; • Connaître les types de sols, les risques physiques, électriques et atmosphériques ; • Identifier et contrôler les risques par une planification et une analyse de risques (<i>Analyse Sécuritaire de la Tâche</i>) avant de débiter les travaux ; • Connaître les équipements de protection nécessaires – <i>travailleur et public</i> ; • Connaître les types d'étaisements et de caissons, l'environnement de travail, entreposage près des lieux, circulation routière ; • Fournir une attestation de connaissances au participant.
contenu de la formation	<p>La formation est théorique et pratique, et traite des sujets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Introduction à la Loi fédérale sur la diligence raisonnable et à la CNESST - obligations de chacun en SST ; • Droit de refus du travailleur ; • Identification et définition des tranchées et excavations ; • L'obligation de faire une analyse de risques avant de débiter un travail, utilisation de la liste de vérification ; • Comment obtenir les coordonnées de localisation ; • Savoir reconnaître et classer les types de sols ; • Utilisation et inspection des dispositifs pertinents de contrôle des affaissements/effondrements (caisson de tranchée, étaieement et pente) ; • Autres méthodes de prévention des affaissements, y compris la disposition des matériaux, des déblais et de l'équipement ; • Dangers atmosphériques potentiels, mesures de contrôle correspondantes ; • Contrôle de l'eau / du drainage ; • Comment travailler autour des installations de services publics exposées (gaz, lignes d'alimentation électrique souterraines, etc.) ; • Protection des installations de services publics existantes ; • Les mesures d'urgence ; • test de compréhension écrit complété par le participant pour vos dossiers.

Creusement et travail en tranchée et excavation

- pour opérateurs, travailleurs, entrepreneurs et inspecteurs –

	<p>La formation inclut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • deux affiches plastifiées pour la signalisation routière, pour les types de sols et affichant les procédures d'urgence, pour mettre à la vue dans un véhicule ... deux résumés visuels pratiques, à afficher bien à la vue à l'arrière du camion ou dans le véhicule de creusage ; • Des exemples de formulaires (check liste) pour vos analyses de risques • Une fiche de vérifications quotidiennes - véhicules et équipements motorisés • Le Cahier Aide-Mémoire - les procédures de travail selon la CNESST et l'ASP Construction, et les directives au plan de sauvetage et à la signalisation routière. • Un Calepin pratique pour références techniques, de format poche.
attestation de connaissances acquises	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque participant reçoit une carte porte-monnaie d'attestation individuelle des connaissances acquises ; un rappel à cette formation est recommandé aux 3 ans ; • Pour l'entreprise un certificat pour ses efforts à promouvoir la Santé et Sécurité au Travail auprès de ses employés, et le cahier du gestionnaire (aide-mémoire) qui est un résumé des normes, directives et instructions de travail, pour creusement et travail en tranchées et excavations.
soutien professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Vous bénéficiez de notre ligne téléphonique ACCÈS-INFO gratuitement pendant toute la période de l'attestation de vos techniciens. • Vous bénéficiez également des MISES À JOUR gratuites sur le sujet de cette formation et des conseils en gestion SST. Ça fait partie de nos services professionnels.

Si vous désirez des informations additionnelles sur le contenu de cette formation, sur mes honoraires, ou pour vous inscrire à cette formation, SVP me contacter au 514-754-2336.

NOTE :

André Rousseau est formateur agréé d'Emploi Québec, pour le soutien au développement de la main-d'œuvre. Une formation communiquée par un formateur agréé en Gestion de Santé et Sécurité au Travail, vous permet d'inclure les frais de cette formation à votre obligation annuelle de formation auprès de vos employés.